



Compte rendu des travaux des membres du Conseil d'Administration

05 juillet 2022

Sur convocation individuelle écrite de Monsieur le Proviseur, en date du 24 juin 2022, le Conseil d'Administration s'est tenu en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Grandgeorge, Proviseur.

Le proviseur souhaite la bienvenue aux participants, excuse les absents puis procède à l'appel. Le quorum est atteint la séance est ouverte à 17h10 en présence des membres titulaires et suppléants - 21 votants.

Désignation du secrétaire de séance :

Proposition : Madame Marie Lucie Basler est désignée secrétaire de séance.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls :

Rajouts demandés :

Aucune demande de rajout à l'ordre du jour n'a été formulée.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2022 :

Aucune demande de modification n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du 28 avril est adopté.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls :

III – Affaires pédagogiques

1. Calendrier de rentrée

Pré-rentrée des personnels : mercredi 31 août

Organisation de la rentrée des apprenants : voir page suivante



Jeudi 1^{er} septembre 2022

Horaires	Classes concernées	Salles	Prises en charge par
8h30 à 12h	3 ^{èmes} PREPA Métiers	Accueil parvis bâtiment B Chaque classe rejoint sa salle	Professeurs principaux
9h à 12h	2 ^{ndes} GT (générales et technologiques)	Accueil parvis bâtiment B	Professeurs principaux
10h à 12h	2 ^{ndes} BAC PRO 1 ^{ères} année CAP	Accueil parvis bâtiment B	Professeurs principaux
9h à 11h30	BTS 1 ^{ères} années	CPI 1 : C004 CRSA1 : C007 ESF1 : B106 SN1 : C106	Professeurs principaux
8h à 11h30	CPGE TSI 1 ^{ères} et 2 ^{èmes} années	TSI1 : B118 TSI2 : B113	Professeurs principaux Puis début des cours
11h30 à 12h	BTS 1 ^{ères} années CPGE TSI 1 ^{ères} années	Parvis bâtiment B	Équipes pédagogiques et de direction

CPE, infirmiers, assistante sociale, Co PsyEN, professeurs documentalistes, DDF profitent de l'occasion pour se présenter...

Vendredi 2 septembre 2022, accueil devant le bâtiment B

horaires	Classes concernées	Salles	Prises en charge par
8h à 9h	Nouveaux élèves de 1 ^{ère} G, T, P	Parvis bâtiment B	Équipe de direction + CPE Appel, visite, consignes sécurité
9h à 12h	Terminales CAP 1 ^{ères} et Terminales Générales, Technologiques et Professionnelles (GTP) MCAD	Selon salles affichées à l'entrée du lycée	Professeurs principaux
9h à 12h	BTS 2 ^{èmes} années	CPI 2 : C004 CRSA2 : C007 ESF2 : B106 SN2 : C108	Professeurs principaux

CPE, infirmiers, assistante sociale, Co PsyEN, professeurs documentalistes, DDF profitent de l'occasion pour se présenter...

Lundi 5 septembre 2022

Début des cours selon emploi du temps

Vendredi 9 septembre 2022

Les internes sont accueillis en 2 fois : le 31 août pour les nouveaux et le 1^{er} septembre au soir pour les « anciens ». La distribution des ordinateurs du dispositif Lycée 4.0 le vendredi 9 septembre 2022.

Vote à mains levées / bulletins secrets

Validé

Refusé

Nouv. instruction

Suffrages exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Blancs :

Nuls :

Acte 20212022-T-127



Madame Lehry, conseillère régionale indique qu'à partir de septembre 2023 les ordinateurs seront plus puissants et que cela fait suite à une demande des lycées en particulier professionnels et technologiques.

Préparation de la rentrée :

- Rajout des moyens permettant de financer le second groupe de PSR
- Remise à l'horaire officiel (1.5h/div de 2GT) en SNT
- Financement du dédoublement de groupe en HLP et en LLCE

Aucun impact sur les postes par rapport à la présentation et au vote qui ont eu lieu lors du C.A. de février.

En attente d'une 5^e classe de Terminale suite à la demande effectuée auprès des services et des dédoublements liés à l'augmentation du nombre d'élèves en ST2S (+16).

2. Opération Lycéens au cinéma

A l'instar des années précédentes, proposition formulée de permettre la participation du lycée à l'opération "lycéens au cinéma". M. Michel, documentariste partant à la retraite, Mme Zehler, PLP lettres-Allemand coordonnera une action qui concerne les élèves de seconde de la voie pro autant que ceux de la voie GT.

Trimestre 1	<i>The Host</i> de Bong Joon-ho	
Trimestre 2	<i>Mélange des genres,</i> Programme de 5 courts métrages régionaux	<i>En liberté</i> de Pierre Salvadori
Trimestre 3	<i>Elephant Man</i> de David Lynch	

Chaque classe inscrite voit minimum trois films, en respectant la répartition par trimestre ci-dessus. Les enseignant-e-s peuvent aussi décider d'emmener certains élèves voir les deux films du 2^e trimestre. Le choix des films se fera par classe et non par établissement, à la rentrée en septembre.

La prise en charge des entrées par le lycée est actée mais dans une certaine limite (montant max qui serait à provisionner est de 450 lycéens * 3 séances * 2.5€ = 3 375.00€).

De fait si le lycée prend en charge les entrées, les séances deviennent partie intégrante du programme et donc obligatoires.

Les représentants des enseignants demandent si le « Pass culture » est mobilisable pour cette opération. La réponse est négative.

Vote à mains levées / bulletins secrets

Validé

Refusé

Nouv. instruction

Suffrages exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Blancs :

Nuls :

Acte 20212022-NT-128



3. Stages – PFMP – procédures de rattrapage - conventions

Périodes de formation en milieux professionnels et stages

Le proviseur propose d'acter la possibilité d'organiser un rattrapage en dehors des dates qui seront votées.

Proposition d'acte :

Pour faire face aux difficultés d'un certain nombre de lycéens / d'étudiants dans leur recherche de stages de 1ère et/ou de seconde année de CAP ou de BTS, de 1^{re}, 2^{me} ou 3^{me} année de Bac Professionnel, le proviseur demande à ce que les dates fixes qui ont été / seront actées puissent être modifiées pour laisser une amplitude supérieure voire permettre le report d'une partie de la période sur des congés scolaires. Cela ne pourra se faire qu'aux conditions qu'il y ait un cadre en responsabilité au lycée pour échanger avec l'entreprise le cas échéant, que cette opportunité ne soit utilisée qu'en cas de force majeure (par ex. maladie dûment justifiée, ou difficultés avérées à trouver un lieu de stage, ou contexte sanitaire) sans que les durées de stage ne puissent être prolongées. En cas de modification des durées par un texte réglementaire, le report pourra alors ne pas être effectif pour peu que la période réellement effectuée soit suffisante.

Vote à mains levées / bulletins secrets

Validé

Refusé

Nouv. instruction

Suffrages exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Blancs :

Nuls :

Acte 20212022-NT-129

Le proviseur demande l'accord du C.A. pour modifier la convention utilisée pour les périodes de PFMP pour y rajouter :

Article 4 – statut et obligations des élèves.

texte :

L'élève ne doit pas être pris en compte dans le calcul de l'effectif de l'entreprise. L'élève est soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise, notamment en matière de sécurité, d'horaires et de discipline, sous réserve des dispositions des articles 5, 7 et 8 de la présente convention. L'élève est soumis au secret professionnel. Il est tenu d'observer une entière discrétion sur l'ensemble des renseignements qu'il pourra recueillir à l'occasion de ses fonctions ou du fait de sa présence dans l'entreprise. En outre, l'élève s'engage à ne faire figurer dans son rapport de stage aucun renseignement confidentiel concernant l'entreprise.

Rajout en fin. Ce dernier point peut faire l'objet d'une annexe signée par les parties précisant ce qui peut ou ne peut pas figurer dans le rapport de stage.

Article 5 – durée et horaires de travail des élèves majeurs

Et

Article 6 – durée et horaires de travail des élèves mineurs

Les jeunes mineurs ne peuvent travailler les jours fériés reconnus par la loi (article L3164-6).

Rajout : Un jour ouvré antérieur ou postérieur à un jour férié est travaillé selon les horaires définis par la présente convention.

Article 9 – Couverture accidents du travail



Article 9 - Couverture accidents du travail :

En application des dispositions de l'article L.412-8 du CSS et de la lettre Circulaire ACOSS n°2007-101, les stagiaires bénéficient de la législation sur les accidents du travail. En l'absence de rémunération ou lorsque la gratification est inférieure ou égale à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, les obligations de l'employeur incombent au représentant de l'établissement d'enseignement : En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser au chef d'établissement par courriel ou fax, dans la journée où l'accident s'est produit, au plus tard dans les 24 h, tous les éléments nécessaires à la rédaction de la déclaration d'accident. Celle-ci doit être faite, par le chef d'établissement et par lettre recommandée avec accusé de réception, à la caisse primaire d'assurance maladie dont relève l'élève, avant le délai de forclusion de 48h, non compris les dimanches et les jours fériés.

Dans le cas où la gratification est supérieure à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, les obligations de l'employeur incombent à l'organisme d'accueil du stagiaire. L'entreprise effectue la déclaration d'accident du travail auprès de la CPAM dont relève l'élève et adresse une copie à l'établissement d'enseignement.

Remplacement de l'occurrence « fax » par « à l'adresse ce.0680010s@ac-strasbourg.fr »

Remplacement de l'occurrence « et par lettre recommandée avec accusé de réception » depuis le site <https://www.net-entreprises.fr/>

Article 13 - Déroulement de la période de formation en milieu professionnel : Le chef d'établissement et le représentant de l'entreprise d'accueil se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient être rencontrées à l'occasion de la période de formation en milieu professionnel. Le cas échéant, ils prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à résoudre les problèmes d'absentéisme ou de manquement à la discipline. Au besoin, ils étudieront ensemble les modalités de suspension ou de résiliation de la période de formation en milieu professionnel. Il appartiendra au professeur référent d'analyser et de signaler ces difficultés. En cas d'absence du stagiaire, l'entreprise d'accueil avertit l'établissement.

Remplacement de « avertie l'établissement. » par « avertit l'établissement par mel à l'adresse ce.0680010s@ac-strasbourg.fr. en indiquant prénom, nom et classe du stagiaire.»

Article 14 - Validation de la période de formation en milieu professionnel en cas d'interruption

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption ou, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'établissement propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin de la période de formation en milieu professionnel ou du stage, en tout ou partie, est également possible.

Remplacement de

l'établissement propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa

formation. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin de la période de formation en milieu professionnel ou du stage, en tout ou partie, est également possible.

Par « l'établissement peut proposer au stagiaire – en fonction de la situation - une modalité alternative de validation de sa formation, la prolongation de la période de pfmp, un report de celle-ci sur une période ultérieure dans la même ou dans une autre entreprise. En fonction de la décision prise, un avenant ou une nouvelle convention sera signé par les différentes parties.



Le titre ainsi que les pages 4-5 sont adaptées en fonction de la filière d'études, de la classe et du niveau de scolarisation conformément aux référentiels.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls : **Acte 20212022-NT-130**

Le proviseur rappelle que suite au C.A. de juillet 2021 une procédure a été mise en place pour la gestion des situations d'abandon, de refus de stage.

Le proviseur demande également à ce que les élèves de 2GT PARl puissent être autorisés à réaliser un stage d'observation en toute fin juin. Pour autant que le fonctionnement du lycée reste le même.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-131**

Enfin, le proviseur demande l'autorisation aux membres du C.A. de mettre en place un projet pédagogique permettant aux 24 apprenants de STS ESF 1^e année de découvrir le métier de conseiller en économie sociale et familiale et les champs d'action de l'économie sociale et familiale.

Le projet pédagogique prendra appui sur un stage filé de découverte des métiers les vendredis par groupes de 3 apprenants pendant 3 semaines (voire 4 en fonction de l'effectif). Le calendrier prévoit l'action entre le 24 septembre et le 12 mai. La convention de stage est celle qui régit la découverte des métiers.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-156**



Niv	Division	Classe	Ser	Jour	Début	Jour	Fin
3P	3PM	3 ème prépa métier	2	du lundi	5 décembre 2022	au samedi	17 décembre 2022
3P	3PM	3 ème prépa métier	2	du lundi	3 avril 2023	au samedi	15 avril 2023
Bac	1 MMV	1ère BAC PRO MMV	6	du lundi	27 février 2023	au samedi	8 avril 2023
Bac	1ASSP	1ère BAC PRO ASSP	4	du mardi	3 janvier 2023	au samedi	28 janvier 2023
Bac	1ASSP	1ère BAC PRO ASSP	4	du mardi	9 mai 2023	au samedi	3 juin 2023
Bac	1BIT	1ère BAC PRO BIT	4	du lundi	16 janvier 2023	au samedi	11 février 2023
Bac	1BIT	1ère BAC PRO BIT	5	du mardi	2 mai 2023	au samedi	3 juin 2023
Bac	1TCI A	1ere BAC PRO TCI	6	du mardi	3 janvier 2023	au samedi	11 février 2023
Bac	1TCI B	1ere BAC PRO TCI	6	du lundi	6 mars 2023	au samedi	15 avril 2023
Bac	1TMA	1ere BAC PRO TMA	4	du lundi	21 novembre 2022	au samedi	17 décembre 2022
Bac	1TMA	1ere BAC PRO TMA	4	du lundi	2 mai 2023	au samedi	27 mai 2023
Bac	1TU	1ere BAC PRO TU	4	du lundi	14 novembre 2022	au samedi	10 décembre 2022
Bac	1TU	1ere BAC PRO TU	4	du lundi	6 mars 2023	au samedi	1 avril 2023
Bac	2 MMV	2nde BAC PRO MMV	6	du mardi	30 mai 2023	au samedi	8 juillet 2023
Bac	2ASSP	2nde BAC PRO ASSP	3	du lundi	23 janvier 2023	au samedi	11 février 2023
Bac	2ASSP	2nde BAC PRO ASSP	4	du lundi	5 juin 2023	au samedi	1 juillet 2023
Bac	2BIT	2nde BAC PRO BIT	3	du lundi	27 février 2023	au samedi	18 mars 2023
Bac	2BIT	2nde BAC PRO BIT	4	du lundi	5 juin 2023	au samedi	1 juillet 2023
Bac	2REMI1 A	2nde BAC PRO TCI	5	du mardi	30 mai 2023	au samedi	24 juin 2023
Bac	2REMI1 B	2nde BAC PRO TCI	5	du mardi	2 mai 2023	au samedi	27 mai 2023
Bac	2REMI2	2nde BAC PRO TU	5	du lundi	5 juin 2023	au samedi	8 juillet 2023
Bac	2TMA	2nde BAC PRO TMA	4	du lundi	5 juin 2023	au samedi	8 juillet 2023
Bac	TASSP	Tale BAC PRO ASSP	4	du lundi	13 mars 2023	au samedi	8 avril 2023
Bac	TASSP	Tale BAC PRO ASSP	4	du lundi	14 novembre 2022	au samedi	10 décembre 2022
Bac	TBIT	Tale BAC PRO BIT	6	du lundi	7 novembre 2022	au samedi	17 décembre 2022
Bac	TMMV	Tale BAC PRO MMV	6	du lundi	7 novembre 2022	au samedi	17 décembre 2022
Bac	TTCI A	Tale BAC PRO TTCI	6	du lundi	12 septembre 2022	au samedi	22 octobre 2022
Bac	TTCI B	Tale BAC PRO TTCI	6	du lundi	7 novembre 2022	au samedi	17 novembre 2022



Bac	TTMA	Tale BAC PRO TTMA	4	du lundi	26 septembre 2022	au samedi	22 octobre 2022
Bac	TTMA	Tale BAC PRO TTMA	4	du lundi	27 février 2023	au samedi	25 mars 2023
Bac	TTU	Tale BAC PRO TTU	4	du lundi	19 septembre 2022	au samedi	15 octobre 2022
Bac	TTU	Tale BAC PRO TTU	4	du lundi	9 janvier 2023	au samedi	4 février 2023
Bac	2GT8	2nde Générale PARl	2	du lundi	19 juin 2023	au samedi	1 juillet 2023
BTS	1 ESF	1ère a BTS ESF	6	du lundi	22 mai 2023	au samedi	1 juillet 2023
BTS	2 ESF	2ème a BTS ESF	7	du mardi	3 janvier 2023	au samedi	18 février 2023
BTS	CPI1	1ere a BTS CPI	7	du lundi	22 mai 2023	au samedi	8 juillet 2023
BTS	CRSA1	1ere a BTS CRSA	7	du lundi	22 mai 2023	au samedi	8 juillet 2023
BTS	SN1	1ere a BTS SN1	7	du lundi	22 mai 2023	au samedi	8 juillet 2023
CAP	1ATMFC	1ère a CAP ATMFC	3	du lundi	28 novembre 2022	au samedi	17 décembre 2022
CAP	1ATMFC	1ère a CAP ATMFC	3	du mardi	30 mai 2023	au samedi	17 juin 2023
CAP	1CCO	1ere a CAP COUT	6	du mardi	2 mai 2023	au samedi	10 juin 2023
CAP	1MF	1ere a CAP MF	2	du lundi	30 janvier 2023	au samedi	11 février 2023
CAP	1MF	1ere a CAP MF	5	du lundi	5 juin 2023	au samedi	8 juillet 2023
CAP	1PSR	1ère a CAP PSR	3	du lundi	9 janvier 2023	au samedi	28 janvier 2023
CAP	1PSR	1ère a CAP PSR	4	du mardi	30 mai 2023	au samedi	24 juin 2023
CAP	1RIC	1ere a CAP RIC	6	du lundi	6 mars 2023	au samedi	15 avril 2023
CAP	TATMFC	Tale CAP ATMFC	3	du lundi	3 octobre 2022	au samedi	22 octobre 2022
CAP	TATMFC	Tale CAP ATMFC	3	du lundi	23 janvier 2023	au samedi	11 février 2023
CAP	TATMFC	Tale CAP ATMFC	3	du mardi	9 mai 2023	au samedi	27 mai 2023
CAP	TCCO	Tale CAP COUT	6	dumardi	3 janvier 2023	au samedi	11 février 2022
CAP	TMF	Tale CAP MF	3	du lundi	9 janvier 2023	au samedi	28 janvier 2023
CAP	TPSR	Tale CAP PSR	4	du lundi	7 novembre 2022	au samedi	3 décembre 2022
CAP	TPSR	Tale CAP PSR	4	du lundi	27 février 2023	au samedi	25 mars 2023
CAP	TRIC	Tale CAP TRIC	6	du mardi	3 janvier 2023	au samedi	11 mai 2023
CAP	TMF	Tale CAP MF	3	du lundi	27 mars 2023	au samedi	15 avril 2023
				Les Jeudi et Vendredi des semaines 40,41,42,45 (sans le vendredi),46,47 de année 2022 01,02,03,04,05,06,09,10,11,12,18,19,21,22,23,24 de année 2023			
MC	MCAD	Aide Domicile	43 jrs				
MC	MCAD	Aide Domicile	3	du lundi	28 novembre 2022	au samedi	17 décembre 2022
MC	MCAD	Aide Domicile	3	du lundi	27 mars 2023	au samedi	15 avril 2023

Vote à mains levées / bulletins secrets

Validé

Refusé

Nouv. instruction

Suffrages exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Blancs :

Nuls :

Acte 20212022-NT-129



4. Manuels scolaires



Listes ici :

<http://www.lyc-pascal-colmar.ac-strasbourg.fr/index.php/presentation-princ>

Plus précisément :

CAP : http://www.lyc-pascal-colmar.ac-strasbourg.fr/images/PresentationDatas/Manuels22-23/Manuels_numriques_CAP_2022-2023.pdf

Bac Professionnel : http://www.lyc-pascal-colmar.ac-strasbourg.fr/images/PresentationDatas/Manuels22-23/Manuels_numriques_bac_pro_2022-2023.pdf

2GT : http://www.lyc-pascal-colmar.ac-strasbourg.fr/images/PresentationDatas/Manuels22-23/Manuels_numriques_2de_2022-2023.pdf

1GT : http://www.lyc-pascal-colmar.ac-strasbourg.fr/images/PresentationDatas/Manuels22-23/Manuels_numriques_1re_2022-2023.pdf

T GT : http://www.lyc-pascal-colmar.ac-strasbourg.fr/images/PresentationDatas/Manuels22-23/Manuels_numriques_Tle_2022-2023.pdf

Liste établie par les collègues enseignants et professeurs documentalistes permettant l'acquisition, par le lycée et plus par les familles, de manuels scolaires dans la limite du montant attribué par la collectivité Grand Est (56€ par lycéens = enveloppe de 75 712€). Les familles n'auront pas à payer les manuels des lycéens.

Les membres émettent un avis favorable aux choix indiqués.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction

Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 21 Abstention :

Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-132**

5. Stages d'activités en pleine nature pour la voie pro

Le proviseur présente le projet pédagogique d'activités de Pleine Nature pour les lycéens arrivants en 1^{ère} année de la voie professionnelle. L'organisation proposée se trouve en page suivante. Cette organisation prend appui sur la signature de conventions qui sont détaillées dans la partie financière (bus, golf et équitation). Le coût financier est de 9 798€ (contre 8 815 euros l'année scolaire précédente).

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction

Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 21 Abstention : 0

Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-133**

Stage pleine nature 2022 - voie professionnelle

Lundi 05 septembre au mardi 13 septembre 2022

STAGE 1

Classes de **Terminale TMA - TCJ - TU - BIT / Schuller + Schmitt - Course d'orientation + randonné**

Dates	Lundi 05	Mardi 06	Jeudi 08	Vendredi 09	Lundi 12	Mardi 13
Activité	CO	CO	Randonnée	CO	CO	Randonnée
Matin	1TCJ	1TCJ	1TCJ	1TU	1TU	1TU
Après-midi	1TMA	1TMA	1TMA	1BIT	1BIT	1BIT

J5 : Dépose au Hohlandsbourg parking haut, arrivée lycée agricole

Classes de **Première TMA - TCJ - TU - BIT / Monnier + Bernasconi - Escalade + rando**

Dates	Lundi 05	Mardi 06	Jeudi 08	Vendredi 09	Lundi 12	Mardi 13
Activité	Escalade SAE	Escalade	Randonnée	Escalade SAE	Escalade	Randonnée
Matin	1TCJ	1TCJ	1TCJ	1TU	1TU	1TU
Après-midi	1TMA	1TMA	1TMA	1BIT	1BIT	1BIT

J5 : Dépose au Hohlandsbourg parking haut, arrivée lycée agricole

Classes de **Terminale ASSP MMV / Jsa + TZR - Randonnée puis équitation CAP**

Dates	Lundi 05	Mardi 06	Jeudi 08	Vendredi 09	Lundi 12	Mardi 13
Activité	Équitation	Équitation	Randonnée	Randonnée	Randonnée	Randonnée
Matin	1 ATMFC	1 ATMFC	1 ATMFC	TASSP	TASSP	TMMV
Après-midi	1 MEN	1 MEN	1 MEN	TMMV	TASSP	TMMV

Terminales : J1 - Hohlandsbourg, retour lycée agricole. J2/J3 - Dépose et retour Mittlach - 9h00-16h30 au lycée

1 CAP : Dépose au parking escalade arrivée Gueberschwihr centre

Classes de **2nd ASSP MMV + 1^{er} ASSP MMV Nouveau collègue + Gerard - Golf + randonné**

Dates	Lundi 05	Mardi 06	Jeudi 08	Vendredi 09	Lundi 12	Mardi 13
Activité	Golf	Golf	Randonnée	Golf	Golf	Randonnée
Matin	2MMV	2ASSP	2ASSP	1MMV	1ASSP	1ASSP
Après-midi	2MMV	2ASSP	2MMV	1MMV	1ASSP	1MMV

Rando 1 et Rando 1 bis. Dépose au parking escalade arrivée Gueberschwihr.

LPO BLAISE PASCAL
74, rue du Logelbach
68025 - COLMAR
Tel : 03 89 22 92 10



mercredi 14 septembre au mercredi 21 septembre 2022

STAGE 2

Classes de **Seconde TMA - TCJ - TU - BIT / Schuller + Schmitt - Course d'orientation + rando**

Dates	Mercredi 14	Jeudi 15	Vendredi 16	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21
Activité	CO	CO	Randonnée	CO	CO	Randonnée
Matin	2REMI2	2REMI2	2REMI2	2REMI1	2REMI1	2REMI1
Après-midi	2TMA	2TMA	2TMA	2BIT	2BIT	2BIT

Dépose au Hohlandsbourg parking haut, arrivée lycée agricole.

Classes de **Terminale CAP APR - ATMFC - CCO - MEN / Monnier + Bernasconi - Escalade + rando**

Dates	Mercredi 14	Jeudi 15	Vendredi 16	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21
Activité	Escalade SAE	Escalade	Randonnée	Escalade	Escalade	Randonnée
Matin	TPSR	TPSR	TPSR	TATMFC	TATMFC	TATMFC
Après-midi	1 RIC MMV	1 RIC MMV	1 RIC MMV	TMEN	TMEN	TMEN

Dépose au Hohlandsbourg parking haut, arrivée lycée agricole

Classes de **1^{er} CAP Gubiani + Caro - Équitation + rando**

Dates	Mercredi 14	Jeudi 15	Vendredi 16
Activité	Randonnée	Équitation	Équitation
Matin	1 PSR	1 PSR	1 PSR
Après-midi	1 RIC MMV	1 RIC MMV	1 RIC MMV

Rando 1. Dépose au parking escalade arrivée Gueberschwihr

Budget

Devis Golf : 960 euros

Devis Équitation : Équitation : = 4 jours x 480=1920 €

Devis Bus : 6 920 €

Total : 9 800 €



6. Projet d'internat

Madame Chassard et les CPE ont travaillé le projet éducatif de l'internat pour tendre vers le cahier des charges de l'internat du XXI^e siècle. Le dossier pourra être soumis aux services du Rectorat l'année prochaine si nous le souhaitons. Ils ont également travaillé le livret d'accueil de l'apprenant interne comme nous le verrons dans un point suivant, formulent auprès des services de la collectivité Grand Est une demande de rafraîchissement des locaux et demandent à ce que le lycée fasse l'acquisition de petits matériels d'équipement.

Le projet pédagogique pour l'internat – année scolaire 2022-2023 est décliné par mois :

Année scolaire 2022-2023				
	Accompagner pour devenir autonome	Accompagner pour gérer sa santé et se sentir bien	Accompagner l'orientation et la vie scolaire	Accompagner pour découvrir ou s'amuser
Septembre	Ateliers cuisine	Sensibilisation hygiène Soirée du sport scolaire Soirée SUAPPS pour les étudiants Groupe de parole/inf	Accueil internes + parents Psy-EN notion de climat	Sortie cinéma
Octobre	Ateliers cuisine Echanges et élections des délégués Atelier accords toltèques	Lancement projet petit-déjeuner Réflexologie plantaire Sortie marche/rando Hygiène chambres Groupe de parole/inf	La notion de réussite	Soirée Halloween Sortie cinéma
Novembre	Ateliers cuisine Atelier accords toltèques	Soirée « lutte contre le harcèlement scolaire » Hygiène chambres Sortie patinoire Groupe de parole/inf	Inscriptions aux examens voie prof. Estime de soi	Sortie cinéma
Décembre	Ateliers cuisine Action sécurité routière Atelier accords toltèques SNU	Groupe de parole/inf	Inscriptions aux examens voie GT Estime de soi	Fête de Noël Sortie cinéma Sortie marchés de Noël
Janvier	Ateliers cuisine Atelier accords toltèques SNU	Sortie patinoire Hygiène chambres Groupe de parole/inf	Accompagnement orientation et Parcoursup Stéréotypes de genre	Sortie cinéma Nuit de la lecture
Février	Atelier cuisine Atelier accords toltèques	Groupe de parole/inf Sortie marche/rando	Accompagnement orientation et Parcoursup	Soirée déguisée Sortie cinéma
Mars	Ateliers cuisine Atelier accords toltèques	Mois du cerveau Hygiène chambre Groupe de parole/inf	Accompagnement orientation et Parcoursup Concours d'éloquence (grand oral, chef d'œuvre, français)	Mois de l'Autre Journée Droits des femmes Sortie cinéma
Avril	Ateliers cuisine Action sécurité routière Atelier accords toltèques	Sortie patinoire Groupe de parole/inf	La vie après le lycée	Sortie cinéma
Mai	Ateliers cuisine Atelier accords toltèques	Action gestion du stress, sophrologie Hygiène des chambres Groupe de parole/inf Sortie marche/rando		Barbecue de fin d'année Sortie cinéma
Juin	Ateliers cuisine	Groupe de parole/inf Action gestion du stress		

Éléments à finaliser dans le calendrier

PSC1	Intervention Thémis Intervention SEPIA	Projet CDI	Les filles, osez les sciences !	Sortie théâtre Sortie manufacture Salle Europe
------	---	------------	---------------------------------	--



Comme il n'y aura plus de service du soir en cantine le vendredi, le lycée ne disposera plus d'agent qui soit en mesure de fermer l'ensemble des bâtiments à 20h00. La fermeture du lycée aura lieu à 18h30 les vendredis.

Vote à mains levées / bulletins secrets

Validé

Refusé

Nouv. instruction

Suffrages exprimés :

Pour :

Contre :

Abstention :

Blancs :

Nuls :

Acte 20212022-NT-134

7. Evaluation du lycée

Pour rappel l'ensemble de la communauté du lycée est entrée dans la phase d'évaluation l'année scolaire précédente avant d'être interrompue dans ses travaux par les complications provoquées par le contexte sanitaire.

Les membres du C.A. ont été rendus destinataires du pré-rapport qui a été produit en toute fin d'année.

Le proviseur remercie l'ensemble des parties prenantes qui se sont exprimés et a remercié les évaluateurs externes pour la qualité de leur production. Les évaluateurs nous proposent de travailler les questions de communication, l'autonomie de l'élève et l'écoute.

Le proviseur a proposé aux évaluateurs extérieurs d'intervenir lors du C.A. du 29 septembre, permettant ainsi à tous de s'approprier le pré-rapport. Il propose aux membres du C.A. de partager le rapport sur MBN, de faire remonter les remarques qui seront transmises aux évaluateurs avant le 29 septembre, date du C.A..

Le proviseur propose de cibler ce partage en fonction des thèmes.

L'année scolaire prochaine devra permettre d'engager le travail de réflexion autour du projet d'établissement et de procéder à la rédaction.

8. Règlement Intérieur de l'internat

Les modifications apportées dans le livret d'accueil sont les suivantes :

- Possibilité pour les cpge de mixer les étudiants majeurs   sur un étage (pas dans les chambres)
- Le rajout de l'interdiction pour un interne de quitter l'enceinte du lycée en dehors des 2 situations que sont celles de rejoindre son établissement scolaire, sa famille en fin de semaine, ou pour des activités culturelles ou sportives prévues et inscrites dans le registre idoine.
- Une sortie par mois est possible avec accord des parents et du cpe à partir d'une demande formulée a minima une semaine en amont.
- Ouverture de l'internat à 13h les mercredis.
- Etude surveillée obligatoire de 19h30 à 20h30 – dérogation possible pour travailler en autonomie dans la chambre.



- Le 2^e service du soir est uniquement réservé aux sportifs ou aux internes ayant une inscription culturelle ou sportive validée – pas de commande auprès de restaurateurs extérieurs, ni de livraison possible.
- Accès à l'internat pendant les périodes de pfmp.
- Toute sortie -dans les cadres autorisés - impose un retour à 22h dernier délai.
- Les parents seront invités à chercher leur enfant en cas d'usage de boissons alcoolisées et/ou produits illicites. De même les produits alimentaires périssables sont interdits.
- L'élève doit avoir le souci de la propreté de sa chambre et des locaux.
- Les téléphones, ordinateurs, tablettes devront être éteints pendant l'étude et à partir de 22h30.
- Ouverture de la salle de détente jusqu'à 21h45 et placée sous la surveillance d'un maître d'internat.
- Aucune visite n'est autorisée dans les locaux (ni famille, ni tiers).
- Ces informations sont intégrées dans les documents qui seront signés par les internes et leurs familles.

Ces modifications concernent les internes quels que soit leur lycée de scolarisation et prennent effet au 1.9.22.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 21 Abstention : 0
Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-135**

9. Projet STS ESF

Le principe du projet a été voté dans la partie PFMP.

Pour rappel : Mise en place une convention de partenariat pédagogique avec l'association La Manne permettant aux 24 apprenants de STS ESF 1^e année de découvrir le métier de conseiller en économie sociale et familiale et les champs d'action de l'économie sociale et familiale.

Le projet pédagogique prendra appui sur un stage filé de découverte des métiers les vendredis par groupes de 3 apprenants pendant 3 semaines (voire 4 en fonction de l'effectif). Le calendrier prévoit l'action entre le 24 septembre et le 12 mai. LA convention de stage est celle qui régit la découverte des métiers.



IV – Affaires financières

1. DBM pour information et pour vote

D.B.M. = décision budgétaire modificative. – DBM N°6 / budget initial

DBM pour information				
Ventilation crédits apprentissage (26 500€)	AP	ENSTEC	ODISTECH	+ 14 000
			ODIV	+ 4 000
	AP	PROJET	OCINEMA	+ 3 500
			OAPPN	+ 5 000
Aide de la ligue du Grand Est de football	AP	ENSGEN	OFOOT	+ 800
Subvention Région vestiaires cuisine	OPC	REGION	2EQNPVEST	+ 11 000
DBM pour vote				
Dotation complémentaire Région (viabilisation)	ALO	VIAB	OCHALCONS	+ 1 887
Crédits apprentissage	AP	ENSTEC	OMAINTE	+ 2 303,84
	OPC	DIVERS	OAPPRENTI	+ 6 200

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls : Acte 20212022-T-136

2. Autorisation de recrutement des Assistants d'éducation

A l'instar des années précédentes, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à procéder au recrutement de personnels de droit public 16 postes à 100% et 4 postes à 50%. Ce recrutement ne pourra se faire que dans la limite des ETP de la dotation accordée par les services du Rectorat.

Les membres du C.A. La dotation en poste surnuméraire n'a pas été reconduite pour l'année à venir.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls : Acte 20212022-T-137



3. Contrats et conventions

Avec la nef des sciences (ASSOCIATION MULHOUSIENNE QUI DIFFUSE ET FAVORISE LA CO-CONSTRUCTION DES SAVOIRS POUR UNE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE PARTAGÉE – SIRET : 32585794400053) située au 2 bis rue des Frères Lumière 68200 Mulhouse.

Exposition « les filles osez les sciences ! » à destination des internes – inclus dans le projet d'internat partie orientation. Visite (expo présente sur site) et animation effectuée par les cpe et enseignants intéressés et/ou 1 psy EN.

Autorisation de chercher l'exposition, de faire un chèque de caution.

Dates possibles : 7 au 25/11 ou 25/11 au 16/12 ou 16/12 au 20/01 – 20/01 au 10/02 ou 10/2 au 17/3 ou 17/3 au 14/4 ou 14/04 au 17/05/23.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-138**

Avec l'association **Sépia** (Suicide Ecoute Prévention Intervention Auprès Des Ados situé au 8 AVENUE ROBERT SCHUMAN 68100 Mulhouse – siret 39064439100018) pour une intervention concernant « la prévention du suicide chez les jeunes » en direction des professeurs le lundi 3 octobre 2022 de 14h à 16h. L'intervenant sera Rémi Badoc. Le coût sera de 200€ TTC.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-139**

Avec l'association **EPA Grand est** : convention de Création et d'animation d'une mini entreprise

Avec l'association **entreprendre pour apprendre Grand Est** (SIREN 525386439 - n° SIRET : 525 386 439 00059) dont l'objectif est de développer l'esprit d'entreprendre des jeunes de 9 à 25 ans. Cette convention permettra à la classe de la mini entreprise d'être accompagnée dans son projet de création et de développement d'une activité entrepreneuriale allant jusqu'à la commercialisation réelle d'un bien ou d'un service. La participation (inscription / adhésion) est de 400€.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-140**



Avec le **club école entreprise académique (N° SIRET : 41834130100012 Code NAF 9499ZE)**

Adhésion au club école entreprise 229€ par an reconductible – L'objectif est de contribuer au développement de l'esprit d'entreprendre (financement mini-entreprises par exemple), soutenir les actions menées localement (clee), participer à une meilleure information sur les métiers et les formations (co-financement avec la collectivité de l'opération portes ouvertes dans les lycées), rapprocher les acteurs de l'environnement économique et du système éducatif, permettre aux jeunes de découvrir le monde de l'entreprise, encourager la mobilité des jeunes à l'étrangers avec des partenariats transfrontaliers, mieux accompagner les jeunes et leurs parents sur les voies de l'apprentissage.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-141**

Avec le **club école entreprise de Colmar (CLEE)**

Montant de 100 euros (cent euros) au titre de la cotisation à l'association CLEE Colmar pour l'année 2022 (N° de SIRET : 819 404 534 00011)

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-142**

Avec **la Ligue Grand Est de Football** représentée par monsieur Gemmerich et le **club SR Colmar** représenté par M. Delagrave pour une convention de partenariat 2021 – 2025.

Cette convention définit l'implication des parties.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : Contre : Abstention :
Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-157**

Avec le **campus des métiers et des qualifications d'excellence agroalimentaire.**

Cotisation de 200€ pour 2022.

Le CMQ est porté par l'Université de Haute Alsace dont la forme juridique est EPSCP et le numéro de siret 19681166500013.



Le Groupement est un réseau d'acteurs qui souhaite contribuer au développement des filières agroalimentaires en région.

Le but de son action est l'amélioration de toutes les filières de formation en relation avec le thème principal de l'agroalimentaire pour faire de la région une référence en matière de formation sur ce thème. Pour cela, le Groupement organisera et déclinera ses actions sur des thèmes spécifiques identifiés et présentant des enjeux forts en la matière.

Le Recteur de région académique Grand Est – Chancelier des Universités, le Président de la Région Grand Est, le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, et l'Association Régionale des Industries Alimentaires ont affirmé leur volonté de partenariat, et dans le cadre du Contrats de Plan Régionaux de Développement de la Formation et de l'Orientations Professionnelles (CPRDFOP) et du contrat d'objectif territorial (COT) Industrie pour ajuster au mieux l'offre de formation aux besoins en compétences actuels et futurs, et de mutualiser les dispositifs et moyens de formation existants.

Dans ce cadre, les membres du Groupement entendent ainsi :

- soutenir, par la formation, les politiques de développement économique et social de la Région ;
- renforcer les coopérations entre le système d'éducation et de formation et le monde économique afin de soutenir le développement de filières d'avenir ;
- proposer des formations professionnelles d'excellence dans le secteur de l'agroalimentaire.

Le Groupement met en œuvre un plan d'actions et le fait évoluer chaque fois que cela est nécessaire pour :

- faire vivre le réseau ;
- contribuer au développement des collaborations inter-acteurs et inter-filières ;
- assurer la promotion économique du secteur en Région, en France et à l'étranger (renforcement de l'image d'excellence des entreprises et acteurs) ;
- être un interlocuteur représentatif de ce secteur d'activité.

Les 6 axes prioritaires du plan d'action sont :

- la promotion des filières, des parcours et des métiers du secteur de l'agroalimentaire. Seront conduites des actions à destination des acteurs de la formation initiale (FI) de la formation continue (FC) : élèves, parents, enseignants, conseillers d'orientation, conseillers principaux d'éducation, acteurs de l'insertion sociale et de la recherche d'emploi, ... ;
- le développement de dispositifs de complément de formation à destination des équipes pédagogiques (modules ou certifications complémentaires, travaux pratiques décentralisés, conférences, concours, Master Class, projets pédagogiques de R&D, etc.) ;
- l'aide à la recherche d'emploi ou à la poursuite d'études (aide à la rédaction de CV ou de lettre de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, job dating) ;
- l'adaptation de la carte des formations aux demandes des acteurs économiques, sa mise en cohérence (logique de parcours) et le développement de sa visibilité ;
- le développement des relations entre les acteurs de la formation, de la recherche et du monde économique, à l'échelle régionale et transfrontalière ;
- la communication/promotion des actions auprès de l'ensemble de ses membres.

ARTICLE 3 - Durée du Groupement

La présente convention est conclue pour la durée de labellisation. Le label « Campus des métiers et des qualifications d'excellence » est attribué par un arrêté conjoint des Ministères de l'Éducation nationale, de l'Économie, du Travail et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour une durée de trois ans. Le renouvellement dudit label est conditionné par un processus d'évaluation.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls : Acte 20212022-T-148

Convention dans le cadre des APPN (voie pro – cf points pédagogiques / stages de pleine nature)

Projet APPN - **Convention golf** : Le Conseil d'administration autorise la signature par le chef d'établissement de la convention avec M. Hugues VIMBER (N°SIRET : 389 471 459 00021) – 2*2h / classe prévues par le planning – 60.00€ / heure montant total 960.00€ TTC

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 21 Abstention : 0
Blancs : Nuls : Acte 20212022-T-143



APPN : Convention avec le **centre hippique de Colmar** montant de 1920€ pour 4 jours (4*480€)

(M. Trussard, représentant de la société - N° siret : 39494647900018)

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-144**

Avec Saint Jean pour l'accueil d'une élève au 1^{er} septembre à l'internat (affectée à Saint Jean en Bac Pro Lunetier)

Avis favorable du C.A.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-158**

convention de mise à disposition de la nouvelle machine à boissons du petit déjeuner des internes avec la société **Alter-Ego** (SIRET : 440 078 996 00053).

Appareil(s) installé(s) et emplacement(s) :

TYPE D'APPAREIL	EMPLACEMENT DU DISTRIBUTEUR
1 HORECA PRO	SALLE PETIT DEJEUNER

Valeur du matériel : 7 250.00 € HT

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 21 Contre : 21 Abstention : 0
Blancs : Nuls : **Acte 20212022-T-145**

Départ de Madame LEHRY, conseillère régionale – 20 votants.

4. Sorties / voyages

Le proviseur annonce avec regret l'annulation de l'échange avec la Bavière (échange validé par le C.A. précédent) par manque de candidats. Il annonce dans le même temps de cette annulation l'engagement d'une réflexion visant à conserver le contact avec les 10 volontaires auxquels il espère pouvoir adjoindre des nouveaux élèves de 2nGT dans le but de leur proposer une journée en commun avant de relancer le partenariat en 23-24.

Le proviseur rappelle à cette occasion la pénurie de chauffeurs, le renchérissement du coût du carburant et la priorité à la desserte des familles au lycée. L'organisation des sorties pédagogiques doit être encouragée mais avec cette contrainte intégrée à la réflexion.



5. Concessions de logements

Le Conseil d'administration vote l'attribution des logements présentés dans le tableau ci-dessous.

N° appart.	Adresse	Type	Etage	M2	Nom, Prénom	Fonction	Date d'entrée
1	27 route d'Ingersheim	F5	4	140	Michaël GRANDGEORGE	Proviseur	01/09/2020
7	3 rue du Pont Rouge	F4	6	90	Marjorie CHASSARD	Proviseur Adjoint	01/09/2019
8	3 rue du Pont Rouge	F5	6	100	Myriam LAYER	C.P.E.	01/10/2001
12	78 rue du Logelbach	F5	2	140	Nadia GIANNUZZI	Gestion	01/09/2019
14	78 rue du Logelbach	F5	3	100		Infirmier	
11	78 rue du Logelbach	F4	4	100	Zohra TABIB	CPE	01/09/2014
13	78 rue du Logelbach	F4	4	90	Nadia BOULBAIR	Infirmière	01/09/2013
Personnel du Conseil régional							
N° appart.	Adresse	Type	Etage	M2	Nom, Prénom	Fonction	Date d'entrée
5	3 rue du Pont Rouge	F4	6	90	Yolande NAGEL	Accueil	01/09/2021
6	3 rue du Pont Rouge	F4	6	90	Pascal WEICHHAUS	Chauffagiste	01/01/2001
9	78 rue du Logelbach	F4	1	90	Marie-Madeleine JOLAINE	Aide de cuisine	01/09/2003
18	78 rue du Logelbach	F3	3	65	Laurent MARIN	Cuisinier	01/01/2019

Vote à mains levées / bulletins secrets

Validé

Refusé

Nouv. instruction

Suffrages exprimés :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Blancs :

Nuls :

Acte 20212022-T-146

V – GRETA

1. Contrats, Conventions

Convention YPAREO : Le Conseil d'administration porte de 22 à 27, le nombre de licences YPARO que le GRETA Centre Alsace est autorisé à souscrire auprès du GIP FCIP d'Alsace (acte du CA n°75 du 09/02/21) (N° SIRET du GIP FCIP : 186 715 538 00036).

Vote à mains levées / bulletins secrets

Validé

Refusé

Nouv. instruction

Suffrages exprimés :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Blancs :

Nuls :

Acte 20212022-T-147



Contrats de travail :

SITUATION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET FORMATEURS
ASSEMBLEE GENERALE DU 24 juin 2022

DEMANDE DE RENOUELEMENT DES PERSONNELS administratifs et formateurs au 1er septembre 2022						
NOM	Prénom	Fonction	Quotité	Catégorie	Date d'entrée	Date d'effet
BATT	Cindy	Assistante de gestion	100%	B	25/10/2021	01/09/2022
BOURDETTE	Christine	Assistante de formation	100%	B	01/09/2021	01/09/2022
DIENST	Angélique	Assistante de formation	100%	B	21/09/2020	01/09/2022
FELIX	Julie	Assistante de formation	100%	B	03/05/2021	01/09/2022
HUMBERT	Sandra	Responsable des services	100%	A	04/03/2020	01/09/2022
MAILLE	Catherine	Assistante de gestion	100%	B	25/01/2021	01/09/2022
MERAH-DJAAFAR	Ouahiba	Assistante accueil	100%	B	01/09/2020	01/09/2022
REVILLON	Marie-Hélène	Assistante de formation	100%	B	01/09/2018	01/09/2022
ROUILLON	Isabelle	Coordinatrice apprentissage	100%	A	04/10/2021	04/10/2022

DEMANDE DE CHANGEMENT D'ECHELON 1er trimestre 2022/2023						
NOM	Prénom	Fonction	Quotité	Catégorie	Modification	Date d'effet
BATT	Cindy	Assistante de gestion	100%		Changement de catégorie de C à B (même échelon)	01/09/2022
DJAAFAR	Ouahiba	Assistante accueil	100%	B	Passage au 5ème échelon IB 415 INM 359	01/09/2022
DIENST	Angélique	Assistante de formation	100%	B	Passage au 6ème échelon IB 431 INM 381	21/09/2022

DEMANDE DE RECRUTEMENT (contrats jusqu'au 31/12/2022) (à renouveler au 01/01/2023)								
NOM	Prénom	Fonction	Quotité	Catégorie				
WISS	Michelle	Assistante de formation	100%	B	3ème	388	355	22/08/2022
En cas de remplacement ou besoin		Administratif	100%	B				
		Administratif	100%	B				
		Administratif	100%	A				
JUNGMANN	Fabien	Formateur	100%	A	6ème	465	407	01/09/2022
En cas de remplacement ou besoin		Formateur	100%	A				
		Formateur	100%	A				

CHANGEMENT CONTRAT ET QUOTITE DE TRAVAIL	
Aurélie MEYER : Passage à 90% sur un contrat de coordinateur formateur à compter du 1er septembre 2022 afin d'assurer le fullage et le remplacement de D. Bucher en sus de la coordination sécurité.	
Vérène FLEITH : Attribution de 20 points d'indice supplémentaire au titre de l'activité de coordination des logiciels et applicatifs intraservice (assistantes de formation).	

Pour information, 2 assistantes de formation sont actuellement placées en congé de grave maladie :

- Nathalie ZIESSEL : depuis le 23/08/2020 a été prolongée jusqu'au 23/11/2022.
- Bérénice SCHMITT : a été acceptée du 25/03/2021 au 24/12/2022.

Vote à mains levées / bulletins secrets Validé Refusé Nouv. instruction
Suffrages exprimés : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Blancs : Nuls :

Renouvellements des contrats : Acte 20212022-T-149 et 150.

Changements d'échelon et de catégorie : Acte 20212022-T-151

Demandes de recrutement : Acte 20212022-T-152 et 153

Temps partiel Mme Meyer : Acte 20212022-T-154

Points d'indice supplémentaires : Acte 20212022-T-155



VI – Divers

Le proviseur remercie les membres pour leurs participations aux travaux du C.A. tout au long de la présente année scolaire. Il remercie particulièrement d'une part Madame Basler, M. Grossheny qui obtiennent une mutation et d'autre part M. Gigant et Mme Grosshény qui quittent le lycée pour profiter d'une retraite bien méritée. Il souhaite à tous les 4 plein de beaux projets et à toutes et tous de bonnes vacances.

Le proviseur rappelle également que les membres sont élus jusqu'aux élections suivantes et que le prochain C.A. aura lieu le jeudi 29 septembre 2022.

Fin des travaux des membres du C.A. à 18 h 55.

La secrétaire de séance

Le président

Marie Lucie Basler

Michaël Grandgeorge